

**PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE DE CHAVIGNY – Meurthe-et-Moselle  
Séance du 30 janvier 2015**

L'an deux mil **quinze**, le **trente janvier**, à 20 H 00, le Conseil Municipal de CHAVIGNY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé TILLARD -Maire-.

**Date de convocation** : 23 janvier 2015

**Date d'affichage** : 02 février 2015

**Conseillers en exercice** : 19 – **Présents** : 14 – **Votants** : 16

Présents : DENILLE – DENIS – DUBOURG – GEORGE – HOPPE – MARECHAL – MAZOYER – MOREL – POJÉ – TILLARD – TREMPÉ – VILLA – WEISS – ZITELLA –

Absents : LODDO - MAHLA - SOYER - SUSSON - ROUYER

Procurations :

SUSSON P. a donné procuration à VILLA M.

ROUYER L. a donné procuration à TILLARD H.

Secrétaire de séance : Madame DENIS Mélanie

Ouverture de la séance et parole donnée à Messieurs PERNODET et DUBOIS de l'Office National des Forêts.

**PRESENTATION ET INFORMATION SUR LA GESTION DE LA FORÊT COMMUNALE**

La présentation de l'aménagement forestier de la forêt communale de CHAVIGNY (157 hectares) est faite par les responsables de l'Office National des Forêts, forêt répartie sur 3 cantons :

- \* Canton de Châtel
- \* Canton des Clairs Chênes
- \* Canton de Champelle

Sont abordés les points suivants :

- Particularités du milieu forestier (complexité des écosystèmes, fragilités du milieu et longueur des cycles végétatifs).
- Planification des actions forestières (objectifs à atteindre, cohérence, continuité).
- Aménagement (document de gestion assurant le suivi et la cohérence des différentes opérations sylvicoles) avec la garantie d'une pérennité de l'espace boisé et un étalement régulier des revenus forestiers de la collectivité.

Après avoir répondu à quelques questions sur cette présentation, la séance reprend.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 11/12/2014**

Madame Mélanie DENIS est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal, du Conseil Municipal du 11/12/2014, est approuvé à l'unanimité.

.../...

**DCM N°2015-01-01- FINANCES – 7.10 Convention d'occupation du Domaine Public par FPS TOWERS**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **CONSIDERANT** : la convention initiale d'occupation du Domaine Public, pour implantation d'une antenne relais, intervenue avec BOUYGUES TELECOM, d'une part, et l'avenant n°1 intervenu suite à la cession des infrastructures de BOUYGUES TELECOM à France Pylônes Services, aujourd'hui dénommée FPS TOWERS, d'autre part,
- **CONSIDERANT** : le projet de mise à jour de la convention d'occupation du Domaine Public, établi par **FPS TOWERS**, en vue de la mise en conformité avec la législation, à appliquer depuis le 01/01/2014, relative au dispositif de surveillance et de mesure des ondes électromagnétiques ; le reste sans changement,
- **AUTORISE** : le Maire à signer, au nom de la Commune, la convention d'occupation du Domaine Public « antenne relais », sise Haut des Journaux à CHAVIGNY (54230), qui annule et remplace la précédente et qui reprend les conditions et éléments contractuels définis précédemment.

**DCM N°2015 - FINANCES – Convention de mise à disposition de la Salle Socio-éducative et Culturelle au Comité des Fêtes**

Ce point est reporté et sera examiné lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Expertise judiciaire (Salle Socio-éducative et Culturelle) : réunion préparatoire le 11/02/2015 à 18 H30.
- SCOT et Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (nouveaux périmètres territoriaux) : 05/02/2015 en Préfecture.
- Rencontre Elus / Personnel : vendredi 27 février 2015 au soir

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Lundi 23 février 2015 à 20 H 30**

**Commissions municipales :**

- |                |   |
|----------------|---|
| <b>CCA :</b>   | Jeudi 05 février 2015 à 20 H 30             |
| <b>DOB 2 :</b> | Lundi 23 février 2015 à la suite du Conseil |
| <b>CCAS :</b>  | Mercredi 25 février 2015 à 20 H 30          |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 10.